

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 24 mars 2016 - 18 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 06 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes CALVO, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON et VOISIN Mrs BAË, BUISSON, CHOUARD, GAUBERT, LASCRET, LORRAIN, MARIN, MONROZIER, PILET, RIVIER et SOUM
PROCURATIONS	Mme BOBO a donné procuration à M. LORRAIN Mme BOYER a donné procuration à Mme HERNANDEZ Mme DE COUX a donné procuration à Mme KRIER Mme LACOSTE a donné procuration à Mme VOISIN Mme VITET a donné procuration à M. CHOUARD M. BROUSSE a donné procuration à M. RIVIER M. FRANCHINA a donné procuration à Mme CALVO M. LALANNE a donné procuration à M. GAUBERT M. LERAT a donné procuration à M. BAË M. LOUZON a donné procuration à Mme SIMÉON M. PERROT a donné procuration à Mme DUBOIS M. SÉVERAC a donné procuration à M. MARIN
ABSENT(E)S	Mme RANGOLY
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. BUISSON Jérôme
ORDRE DU JOUR	1 - Nouveau règlement de Régime Indemnitare 2 - Création de Contrats d'Engagement Educatif (CEE) pour les vacances de printemps 3 - Nouvelle stèle de la résistance et des victimes de la déportation 4 - Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 11 mars 2016 5 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 6 - Questions orales posées par les divers groupes 7 - Informations diverses

Date de la convocation : 17 mars 2016	Date d'affichage : 18 mars 2016
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 20
en exercice : 33	Votants : 32

Mme le Maire précise que des Elus sont retenues par diverses réunions extérieures, à savoir :

- Mme De Coux participe à une réunion de la commission Agenda 21 au Muretain Agglo
- Mme Lacoste participe au Conseil d'Ecole de la maternelle du Trépadé
- Mme Vitet participe à l'assemblée générale du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT)

Attentats de Bruxelles

Mme le Maire : la semaine a encore une fois été marquée par des attentats odieux dont a été victime Bruxelles (aéroport, station de métro). Ils sont commis par des barbares qui, manifestement, n'apprécient pas notre façon de vivre, nous l'avons vu à Paris, nous le revoyons à Bruxelles, malheureusement nous risquons de le revoir ailleurs. Ne nous laissons donc pas intimider, nos valeurs républicaines restent solides, nous

avons malgré tout à les défendre. Restons vigilants, restons unis face à cet obscurantisme venu manifestement d'un autre âge, mais qui malheureusement continue à frapper en 2016.
Je vous invite donc, afin de rendre hommage aux victimes des attentats perpétrés cette semaine, à vous lever et à respecter une minute de silence.

Secrétaire de séance

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M BUISSON Jérôme, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir", en qualité de secrétaire de séance.

VOII	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : je souhaite vous informer du souci rencontré à propos du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mars dernier. M. Perrot, secrétaire de séance, a refusé de signer ce compte-rendu, non pas du fait du contenu, mais parce que jusqu'à présent son groupe refuse de voter les procès-verbaux de séance. Ils ont passé un cap supérieur, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Nous avons donc diffusé ce compte-rendu car le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la diffusion du compte-rendu dans la semaine qui suit le Conseil Municipal et depuis la loi NOTRe il est également obligatoire de le diffuser sur le site internet de la ville s'il est existant. Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit bien la rédaction du compte-rendu et ensuite du procès-verbal qui retrace les débats. Je vous lis les articles qui traitent du compte-rendu et du procès-verbal, notamment les articles L 2121-25 et R 2121-11 du CGCT :

"Le compte-rendu est affiché dans un délai d'une semaine, par extraits, à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site Internet de la commune lorsqu'il existe. Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, il appartient uniquement au Maire de préparer les extraits à afficher et il lui revient la responsabilité de faire procéder à l'affichage. Le compte-rendu liste les titres des affaires traitées en mentionnant le résultat du vote de l'assemblée délibérante et est destiné à informer le public des décisions prises par le Conseil Municipal, dans des délais de publicité relativement courts."

Mme le Maire : nous avons choisi de faire signer le secrétaire de séance car cette démarche nous paraissait parfaitement démocratique puisque nous élisons tous le secrétaire de séance en début de séance. M. Perrot est absent, c'est dommage, manifestement il a une méconnaissance des textes ; nous les lui ferons donc passer de manière à ce qu'il puisse les étudier et notamment les partager avec ses colistiers.

Donc, le compte-rendu a bien été diffusé.

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je ne voudrais pas relancer le débat sur ce point, mais je me souviens, lorsque nous avons expliqué notre démarche, que vous ne nous aviez pas opposé la réglementation. Nous, nous partions sur le principe qu'en 2013 il y avait eu un débat au sein du Conseil Municipal sur l'opportunité ou pas de diffuser sur le site internet un compte-rendu qui ne reflétait pas le contenu des débats. Lorsque je suis venu vous voir pour vous demander, au nom du groupe, de ne pas publier ce compte-rendu qui ne reflétait pas les débats réels des membres du Conseil Municipal, automatiquement nous avons effectivement considéré que nous refusions de le voter sur ce principe là.

Aujourd'hui, vous nous opposez des textes, nous en sommes très surpris. Vous nous ferez donc passer les textes, nous les ferons analyser si nécessaire et nous agirons en conséquence.

Mme le Maire : il n'y a pas de problème. Vous les ferez analyser ?

M. Gaubert : absolument. Je me souviens qu'en 2013, vous étiez partie prenante à cette action de l'opposition à laquelle vous apparteniez.

Mme le Maire : nous avons toujours signé les comptes-rendus.

M. Gaubert : je vais peut-être vous ressortir le procès-verbal de 2013 sur lequel un débat avait été ouvert. Aujourd'hui, vous nous opposez la réglementation, nous nous y plions, mais notre vote sera toujours en fonction de ce que nous avons dit il y a quelques mois. Nous maintenons donc notre position dans la mesure où les Fonsorbaïs doivent être informés de la totalité des débats. Parce qu'en fin de compte, lorsque nous publions sur un site un compte-rendu succinct du Conseil Municipal sur lequel n'apparaissent pas les débats, pour nous, cela nous semble anti démocratique.

Mme le Maire : je pense, M. Gaubert, qu'il vous faut alors vous adresser à l'Assemblée Nationale ou au Sénat pour leur expliquer que vous ne voulez pas appliquer à Fonsorbes les lois votées en haut lieu. Cela laisse très perplexe pour des Elus de la République. Nous vous transmettrons les textes en question de façon à ce que vous puissiez les faire étudier puisque manifestement, vous n'êtes pas en capacité de les étudier tout seul.

M. Gaubert : nous en parlerons dans notre groupe, nous aurons le choix de notre vote. Nous maintenons notre position.

Mme le Maire : parfait.

Les questions orales posées par le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

1. accessibilité des bâtiments et voiries
2. sécurité des manifestations et des locations de salles

1 - NOUVEAU RÈGLEMENT DE RÉGIME INDEMNITAIRE (délibération n° 2016-039)

M. Lascret Yves, Conseiller délégué au secteur "ressources humaines et dialogue social" : il est proposé un nouveau régime indemnitaire pour les agents de la collectivité de Fonsorbes.

Il présente ce nouveau règlement de régime indemnitaire par vidéoprojection :

Calendrier des démarches engagées :

- 29 janvier 2016 : présentation auprès des représentants syndicaux
- 1^{er} février 2016 : réunion de la commission du personnel
- 10 février 2016 : réunion du Comité Technique
- 9 mars 2016 : présentation auprès de l'ensemble du personnel communal
- 10 et 11 mars 2016 : présentation auprès des représentants syndicaux
- 24 mars 2016 : réunion du Comité Technique (initialement prévue le 11 mars, mais n'a pu avoir lieu)
- 24 mars 2016 : présentation auprès du Conseil Municipal

Présentation du nouveau règlement de régime indemnitaire :

- RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
- nouveau régime indemnitaire mis en place par l'Etat, transposable dans les collectivités territoriales depuis le 1^{er} janvier 2016 ; la majorité municipale souhaite l'appliquer à compter du 1^{er} avril 2016
- Le RIFSEEP est composé de deux éléments :
 - l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), versée mensuellement
 - le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), versé deux fois par an

Ce nouveau dispositif permet de valoriser principalement les fonctions et parcours professionnels ; il n'est plus lié au grade mais aux missions et compétences requises pour l'exercice des fonctions du poste.

Les agents contractuels de plus de six mois pourront bénéficier du régime indemnitaire à l'appréciation de l'autorité territoriale et dans la limite des textes applicables à leur grade.

Cadre législatif :

IFSE :

- répartition des agents par groupes :
 - 4 groupes pour les agents de catégorie A
 - 3 groupes pour les agents de catégorie B
 - 2 groupes pour les agents de catégorie Cavec des correspondances très précises par fonction.
- des arrêtés ministériels fixent les montants maximums afférents à chaque groupe
- le montant est fixé selon le niveau de responsabilité et de qualification requis dans l'exercice des fonctions, ainsi que de l'exposition par rapport à l'environnement professionnel. Il convient donc de définir des critères professionnels permettant la répartition des postes par groupe de fonction. Cette répartition se fera par le biais d'une grille de cotation des postes en fonction des critères issus du décret ; les strates de répartition n'ont plus lieu d'être.
- 3 blocs de compétences ont été définis :
 - fonctions d'encadrement, coordination, pilotage ou conception
 - niveau d'encadrement dans la hiérarchie
 - responsabilité de coordination d'une équipe
 - responsabilité de projet ou d'opération
 - ampleur du champ d'action
 - influence sur les résultats

- transmission du savoir être et savoir faire
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
 - connaissances
 - complexité
 - autonomie
 - diversité des domaines de compétences
 - influence et motivation d'autrui
- sujétions particulières ou degrés d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
 - vigilance
 - risque d'accident
 - responsabilité matérielle
 - responsabilité pour la sécurité d'autrui
 - responsabilité financière
 - effort physique
 - tension mentale
 - confidentialité
 - relations internes ou externes

Arrivée de M. FRANCHINA Philippe à 18 h 20

Nombre de membres	Présents : 21	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

- chaque critère sera affecté d'un nombre de points ; pour chaque fonction un nombre de points sera attribué. Ainsi, indépendamment de l'agent, les fonctions seront valorisées par un nombre de points identiques.
- cotisation supplémentaire relative à la valorisation professionnelle, en fonction de deux critères relatifs à l'agent, issus de l'évaluation professionnelle :
 - souci d'efficacité et de résultat
 - qualité exceptionnelle du travail
- le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :
 - lors d'un changement de fonctions
 - au moins tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
 - lors d'un changement de grade ou de cadre d'emploi
- la majorité municipale n'a pas souhaité mettre en place de critères d'absentéisme ; de plus, un décret du 26 août 2010 précise "en cas de maladie ordinaire, d'accident de service, de congé de longue maladie, de longue durée et grave maladie, l'IFSE suivra le sort du traitement indiciaire". Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité et accueil de l'enfant pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

Arrivée de M. LOUZON Thierry à 18 h 21

Nombre de membres	Présents : 22	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

CIA :

- il tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents
- il se substitue à la prime annuelle actuelle
- son montant sera calculé en fonction de 4 critères :
 - tenue de poste
 - qualité du service rendu
 - implication
 - comportement général

Chaque critère sera noté entre 0 et 1, soit un total de 4 points ; ces points détermineront le montant à attribuer à l'agent. Le CIA étant versé semestriellement, l'attribution des points aura donc lieu 2 fois par an.

- critères affectés par une commission d'attribution composée de :
 - Madame le Maire, avec une voix prépondérante
 - l'Elu référent du service
 - la Directrice Générale des Services
 - la Directrice Générale Adjointe des Services
 - le responsable de service
 - moi-même, Conseiller délégué en charge des Ressources Humaines et du dialogue social
- la commission de recours, constituée pour les évaluations professionnelles, pourra être saisie si nécessaire
- il sera versé semestriellement (pour certaines catégories d'agents, le montant maximum est inférieur à celui de la prime annuelle actuelle, la différence sera compensée mensuellement via l'IFSE)

Il est précisé que les agents de la filière Police Municipale sont exclus du dispositif IFSE, mais percevront le régime indemnitaire annuel dans les conditions du CIA.

L'objectif du RIFSEEP : reconnaître l'exercice des fonctions, s'attacher aux postes occupés par les agents.

L'objectif de la municipalité : valoriser les régimes indemnitaires les plus bas. Aussi, la majorité municipale propose :

- d'augmenter de 20 € (pour un temps complet) tous les agents dont le régime indemnitaire actuel est inférieur à 110 € (45 agents à ce jour)
- de rajouter, à ces 20 €, 20 € supplémentaires (pour un temps complet), soit un total de 40 € pour les agents dont l'investissement au quotidien est reconnu (16 agents)
- la cotation du poste a permis de mettre en évidence que 17 agents devront être augmentés

Le coût annuel de l'ensemble de ces augmentations est de l'ordre de 40 000 € ; 78 agents, soit plus de la moitié des agents de la collectivité, en bénéficieront.

Nous avons voulu présenter ce que dit la loi et ce que la collectivité souhaite mettre en place, à savoir :

Ce que dit la loi	Ce que la collectivité souhaite mettre en place
Aucune obligation de maintenir le montant du régime indemnitaire actuel	Maintien du montant du régime indemnitaire actuel pour tous les agents lors de la transposition : ce qui signifie que tous les agents dont le régime indemnitaire actuel est supérieur à la cotation du poste, garderont leur régime indemnitaire actuel
Suspension totale de l'IFSE en cas de congé de longue maladie, congé longue durée et congé de grave maladie	Maintien de l'IFSE avec l'application du décret du 26 août 2010, l'IFSE suivrait donc le sort du traitement indiciaire
Aucune obligation de maintien de l'IFSE lors d'un congé de maladie ordinaire, d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou d'un congé pour enfant malade	Maintien de l'IFSE avec l'application du décret du 26 août 2010, l'IFSE suivrait donc le sort du traitement indiciaire
Aucune obligation de mettre en place un complément indemnitaire annuel	Mise en place du complément indemnitaire annuel
Aucune obligation de maintenir la prime annuelle	Maintien de la prime annuelle au travers du CIA sur l'ensemble du mandat

Avancées du régime indemnitaire suite aux diverses réunions avec les représentants du personnel :

IFSE

- suppression du critère d'absentéisme
- augmentations de 20 et 40 € pérennisées ; en 2017, en fonction des possibilités budgétaires, la municipalité essaiera d'attribuer la somme de 20 € supplémentaires aux agents qui n'ont pas eu ce montant en 2016
- prise en compte des primes spécifiques des assistants de prévention

CIA

- il ne sera pas lié à l'absentéisme, mais lié à l'implication de l'agent. Pour les agents absents sur une longue durée, sera prise en compte la dernière notation ou évaluation de l'agent par la commission
- un compte-rendu détaillé de la commission sera adressé aux agents ne bénéficiant pas de la totalité du montant
- un bilan non nominatif sera transmis aux représentants du personnel
- possibilité pour les agents de consulter la commission de recours
- maintien du CIA sur la durée du mandat

En résumé :

- maintien des montants antérieurs s'ils sont plus favorables au régime indemnitaire actuel
- majoration des régimes indemnitaires les plus bas
- reconnaissance de l'implication professionnelle
- non prise en compte de l'absentéisme, quelle qu'en soit la raison
- le budget 2016 prend en compte à la fois la majoration présentée pour la prime mensuelle et l'intégralité de la prime annuelle pour tous les agents ; soit une plus value estimée à 40 000 €

Mme le Maire : y-a-t-il des interventions ?

M. Gaubert : nous n'allons pas revenir sur le fond du dossier qui est un débat très technique et dont nous ne maîtrisons pas absolument tout. Ce qui nous interpelle, c'est que ce nouveau régime indemnitaire aurait pu être plus défavorable que le précédent. J'ai compris que la volonté de la majorité municipale, mais peut-être aussi de l'opposition, était de maintenir le niveau du régime, sachant qu'il y aura un surcoût de 40 000 €. Nous sommes d'accord sur cette augmentation, nous sommes d'accord d'absorber ce surcoût, si tant est qu'il faudra chercher d'autres formes d'économies sur d'autres chapitres.

Par contre, ce qui coince pour nous, c'est l'absentéisme. Nous aurions apprécié que soit mise en place une franchise d'absence pour la maladie ordinaire. Je comprends que l'on ne soit pas malade pour le plaisir, mais je comprends aussi, vous l'avez exprimé lors du dernier Conseil Municipal, que des absences n'étaient pas forcément toutes justifiées et qui pouvaient être considérées comme abusives. Sachant que le but recherché est l'équité, sachant que l'esprit général est la valorisation des fonctions et le parcours professionnel, je suis tout à fait d'accord puisqu'effectivement, par définition, les agents d'une collectivité ne perçoivent pas des salaires équivalents à ceux d'autres fonctions publiques, qu'il y a beaucoup plus de Catégories C dans la Fonction Publique Territoriale. Je comprends parfaitement que l'on puisse, par ce biais, le valoriser. J'attache aussi de l'importance à ce que l'on s'attache à la valorisation des parcours professionnels par, peut-être, d'autres formes d'évolution, notamment les concours et autres possibilités que pourrait offrir la commune. Nous aurions effectivement transigé si vous aviez accepté de mettre en place une franchise (éventuellement en définissant un nombre annuel raisonnable de tant de jours d'absence liés à des absences ponctuelles n'étant pas considérées comme abusives) ; à ce titre, nous ne pouvons pas voter "pour".

Mme le Maire : concernant l'absentéisme, nous avons entendu les demandes des représentants syndicaux. Sachez toutefois que dans les critères que nous avons établis pour l'attribution du CIA, il y a celui de la tenue de poste. Il est difficile pour nous de juger des critères qui sont fixés pour établir les feuilles d'arrêt maladie, ce n'est pas notre rôle. Il n'en demeure pas moins que nous n'avons pas de doute sur le fait que des agents ont des absences récurrentes, sur des moments bien particuliers dans l'année. Lorsque nous voyons par ailleurs leur manque d'implication au travail, si tant est qu'il y ait une sanction à poser, elle sera posée par défaut d'implication les jours où ils sont présents. Globalement, nous avons pu constater que les agents peu impliqués, souvent absents, étaient les mêmes. Nous n'avons pas établi de critère "objectifs" avec un nombre de jours d'absence parce que nous ne voulions pas pénaliser des agents qui travaillent bien, qui sont sérieux et très impliqués dans leur travail, et qui pour des raisons médicales, chirurgicales, ont un arrêt maladie qui est long et qui nous paraît justifié avec le regard que nous pouvons porter en tant qu'employeur, nous ne sommes pas médecins.

M. Gaubert : ma proposition de franchise d'absence pourrait répondre à ce problème car il est tout à fait courant, dans une année, qu'un agent puisse manquer pour diverses raisons ; je parle de la suppression de ce critère qui était initialement prévu par rapport à ces absences qui ne sont pas justifiées ...

Mme le Maire : qui "ne nous paraissent pas justifiées".

M. Gaubert : la qualité du travail et la charge qui pèse sur les collègues parce qu'un agent n'est pas en capacité de faire son travail, et fait donc peser sur ses collègues la charge de travail, ne contribuent pas à

donner une bonne qualité de travail. Je pense que nous devons valoriser le travail des agents à travers une revalorisation pécuniaire, mais nous devons aussi nous assurer que le service soit correctement rendu ; car, en fin de compte, cet argent est tout de même le fruit de nos impôts, collectivement. Je réitère donc ma proposition de mettre en place une franchise maladie sur un nombre de jours à définir qui pourrait ne pas pénaliser les agents qui se retrouvent, à un moment ou un autre, dans des situations difficiles. Nous ne voterons pas si vous n'acceptez pas cette proposition.

Mme le Maire : certaines choses ont été négociées avec les organisations syndicales sur lesquelles la majorité ne reviendra pas. Aujourd'hui, nous restons sur cette position-là. Sachez que cela a tout de même fait l'objet de débats entre nous, nous sommes arrivés à ce qu'il nous paraissait être une concession satisfaisante pour le personnel.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : pour moi, le régime indemnitaire et la notion d'évaluation et de critères d'évaluation c'est un paquet commun que nous ne pouvons pas dissocier. Je ne vais pas revenir sur les propos que j'ai tenus lors du Conseil Municipal du 10 mars dernier au cours duquel j'avais clairement exprimé, au nom de "Fonsorbes l'Humain d'Abord", que nous étions contre ce dispositif, en m'appuyant sur des arguments essentiellement très politiques et idéologiques. J'avais également évoqué, par rapport aux difficultés pointées sur la gestion du personnel communal, qu'actuellement, dans le règlement intérieur et dans les statuts de la fonction publique, il y avait tout l'outillage pour gérer les problèmes qui se présentaient dans l'organisation du travail. Aujourd'hui, je voudrais m'appuyer sur des arguments beaucoup plus techniques en prenant appui sur un rapport qui a été établi par le cabinet Deloitte. Ce dernier fait partie des quatre plus importants cabinets en gestion, édit et conseils en entreprise au niveau international. Il a sorti un rapport, fin 2015, qui remet en cause la notion d'évaluation, en disant que c'est une perte de temps pour les entreprises. Ces dernières connaissent leur personnel, il est donc inutile de l'évaluer sur des critères individuels. Il faut passer, ou réfléchir à des notions beaucoup plus collectives et voir ce que l'on va entreprendre avec les personnes par rapport à des tâches déterminées. L'évaluation doit se faire de manière plus globale et par rapport à une mission, à un travail et à une tâche. Ce cabinet préconise donc des points beaucoup plus réguliers, centrés sur le travail à réaliser tout au long de l'année, c'est-à-dire un accompagnement beaucoup plus individualisé. Ce rapport est très intéressant, vous pouvez aller le consulter. Ceci, c'était par rapport aux critères d'évaluation.

L'autre élément porte sur des critères de rémunération, avec des parts variables. Je vais citer le texte suivant, dont je communiquerai ma source après : *"Avec du recul, il est maintenant clair que l'on a probablement surestimé les effets potentiels de la rémunération à la performance. Les effets directs sur la motivation individuelle sont limités si on les compare aux effets induits par les possibilités de promotion ou les opportunités de carrière. L'expérience montre que sa mise en œuvre est complexe et délicate, et demande que certaines conditions préalables soient réunies : tout d'abord : un système de gestion à la performance des organisations publiques déjà solide. Même si les tâches ne sont pas forcément quantifiables, notamment dans la fonction publique, leur mode d'évaluation, ainsi que les résultats des évaluations précédentes, soient acceptés par tous."*

Arrivée de Mme BOYER Michèle à 18 h 38

Nombre de membres	Présents : 23	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

En l'occurrence, au vu des critères qui viennent d'être mis en place, je ne suis pas sûr qu'ils soient acceptés par tous. Les mouvements sociaux qu'il y a eu dernièrement, et toutes les questions tendent à le montrer. Je continue l'argumentaire de ce document : *"Ce système est exigeant aussi pour l'encadrement supérieur qui doit le mettre en place : il demande du temps de travail, mais aussi de la transparence en général, et en particulier s'agissant des promotions et des nominations, et de la confiance entre les managers et leur équipe, donc des capacités managériales importantes."* Là aussi, cela ne s'improvise pas. *"Parce que la rémunération à la performance peut induire des comportements plus individualistes, parfois nocifs pour l'esprit du service public, certains pays comme l'Espagne, la Finlande ou les Etats-Unis ont commencé à mettre en œuvre une rémunération au mérite plus collective, par équipe, ou par département."* Je dis cela pour amener des éléments très techniques, sachant que dans mon groupe nous sommes contre une rémunération au mérite. Mais j'amène des documents techniques de la part d'une administratrice de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) en charge des questions de gestion de l'emploi public. Ce qui est intéressant, c'est que ce document date de mars 2009. Nous voyons donc que techniquement, les cabinets d'expertise, les experts sur la question de l'emploi public sont très réservés, limitent ces notions d'évaluation de primes qui vont être dépendantes de la tâche ou de critères déterminés et induire d'autres choses. Les seuls qui, aujourd'hui, défendent, et la prime au mérite, et les évaluations, ce sont les politiques. Nous savons que ce sera l'un des enjeux de la prochaine élection présidentielle, avec le statut de la Fonction Publique. C'est mon point de vue. Lorsqu'il y a une situation

conflictuelle comme la municipalité l'a connue avec ces deux jours de grève relativement suivis, il faut pouvoir avancer de concert et de manière la plus apaisée possible ; je crois que c'est dans l'intérêt de tous, que ce soit pour les agents, la population, la majorité municipale, mais aussi pour l'opposition.

Donc, ce que je propose, très clairement, c'est que nous reportions ce vote, que nous nous donnions trois mois pour que la commission du personnel, avec les Présidents de groupes, se réunisse pour retravailler cette question dans le même esprit que celui de la commission citoyenne, de manière à ce que nous puissions entendre les mécontentements qui se sont exprimés et de trouver un nouveau fonctionnement de gestion du personnel qui corresponde à tout le monde et qu'il soit apaisé. Je le redis, je demande un report du vote, que nous nous donnions trois mois, un temps est ainsi déterminé, et que nous puissions le retravailler.

Mme le Maire : M. Pilet, je crois que nous l'avons beaucoup travaillé, vu le nombre de réunions organisées sur ce sujet. Je vais reprendre quelques-uns de vos propos : vous avez parlé de "performance" : nous, nous ne sommes pas dans la notion de performance en ce qui concerne le personnel communal, ce n'est pas ce que nous demandons. Nous ne demandons pas des agents performants, nous demandons des agents qui accomplissent leur travail.

M. Pilet : ce n'est pas moi qui le dis, c'est une administratrice de l'OCDE qui se penche sur la gestion du service public.

Mme le Maire : oui, j'entends bien. Je reprends un des termes que vous avez employé, nous ne sommes pas dans la notion de performance, nous. Notre exigence est juste que les agents accomplissent leur travail correctement, ce qui est le cas de la grande majorité des agents. Certains n'ont pas très bien compris qu'ils avaient également des devoirs en tant que fonctionnaires

M. Pilet : je crois que là aussi, je vais relire ce qui est préconisé ...

Mme le Maire : non. Nous avons entendu ...

M. Pilet : non, excusez-moi, parce qu'après on va dire "on ne savait pas, la situation va être bloquée, cela va entraîner des choses", on va voir écrit "ah, mais on découvre, on ne savait pas, etc". Donc moi, je pose les choses, je me suis appuyé sur des éléments techniques qui sont des conseils auprès d'autres administrations.

Mme le Maire : c'est bon, nous l'avons entendu.

M. Buisson : j'aurais aimé faire un petit retour d'expérience. Nous pouvons tout entendre, ce soir tout le monde peut avoir plus ou moins raison sur divers points. Je suis en charge justement de la veille et de la mise en place d'un rapport sur le régime indemnitaire au sein du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Il se trouve que cela fait un an que nous y travaillons, et, au bout d'un an, il est aujourd'hui difficile d'évaluer concrètement le bien fondé de la relation lors d'une évaluation (nous sommes passés de l'entretien professionnel à l'évaluation) qui, il faut tout de même le reconnaître et c'est là que cela peut être gênant, introduise un caractère subjectif. Souvent, cela peut introduire un problème relationnel entre un membre du personnel et un supérieur hiérarchique, ce qui peut être marginal en fonction des collectivités, le caractère d'absentéisme étant mis à part. Ceci dit, il peut aussi y avoir un problème d'absentéisme régulier par rapport à un mal-être au travail.

Nous, nous avons fait le choix de nous orienter sur un diagnostic du bien-être au travail, de viser à ce que chaque fiche de poste soit bien en adéquation avec la fonction et les moyens mis à disposition de l'agent territorial dans le cadre, effectivement, d'un service et d'une collectivité qui fonctionnent de manière pérenne, efficace, où tout le monde y trouve sa place et contribue au bien-être et à la réalisation demandée justement par ceux qui payent l'impôt, à juste titre.

Aujourd'hui, je pense qu'en l'état, c'est difficile à voir, mais qu'il est précipité de voter ce nouveau régime indemnitaire sans un réel travail sur le fond parce que demain nous pourrions nous rendre compte que cela sera créateur de tensions, parce que cela pourrait effectivement faire naître des "petits chefs" dans l'administration, ce qui peut devenir très compliqué.

Dernier point, et ce ne sont pas des textes : je tiens régulièrement des permanences car beaucoup de personnes viennent me voir au Conseil Départemental ; force est de reconnaître que dans nos collectivités, et Fonsorbes en fait également partie, il y a actuellement une réelle souffrance au travail, et une réelle incompréhension de l'agent quant à son rôle dans la Fonction Publique Territoriale. J'aurais donc moi aussi été partisan que l'on parte sur une vraie concertation, sur un vrai travail de fond car cela me paraît précipité par rapport à l'enjeu vraiment humain.

Arrivée de Mme LACOSTE Christine à 18 h 45

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : nous avons eu un Comité Technique cet après-midi où, effectivement, les personnels ont fait remonter un certain nombre de difficultés. Nous avons convenu de nous revoir de manière à essayer de

crever les abcès, qui manifestement sont présents dans de nombreux secteurs. Il y a probablement un passé, voire un passif ; des difficultés sont sans aucun doute à prendre en considération, des chefs de service qu'il faut accompagner sur des formations en terme de management, nous sommes bien conscients de tout cela. Il n'en demeure pas moins que la volonté de la majorité municipale est de mettre en place le nouveau régime indemnitaire. N'ayez pas de doute sur ce que sont nos valeurs humaines et sur la volonté que nous avons de faire avancer un certain nombre de choses, en dépit de certains comportements qui nous amènent à penser que certains veulent nous mettre des "bâtons dans les roues".

M. Pilet : excusez-moi. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est encore un élément nouveau.

Mme le Maire : cela veut dire que des informations ont circulé auprès d'agents sur la volonté municipale de supprimer complètement la prime annuelle, d'en faire une variable d'ajustement en fin d'année, puisque fatalement la commune a des difficultés financières, et que la deuxième partie de la prime annuelle pourrait être supprimée en partie ou totalement afin d'équilibrer le budget que nous n'arriverions pas à équilibrer. Des propos de cet ordre là qui ont été tenus et rapportés par plusieurs membres du personnel. Et non contents d'avoir été dits à des personnels de la Mairie de Fonsorbes, ces mêmes propos ont été tenus auprès des personnels du Muretain Agglo qui ont été transférés et qui ont quitté la commune avec le régime indemnitaire dont ils bénéficiaient précédemment à Fonsorbes. Nous allons clore là-dessus.

M. Pilet : je crois que cela illustre, je rejoins ce que disais M. Buisson, le climat qui n'est tout de même pas apaisé ; pour avancer, il faut arriver avec un climat apaisé. Je pense que la première priorité des choses, sachant qu'un rapport en commission du personnel mettait en avant la souffrance de la majorité des agents sur la commune, est d'apaiser le climat présent au sein de la commune, bien repérer qui fait quoi et comment. Ensuite, dans un second temps, si vous tenez à appliquer ce régime, vous pourrez le faire, mais je crois que les choses doivent se dérouler dans l'ordre, dans le respect de tous. Je le redis : je ne crois pas que ce soit très judicieux, très stratégique et très tactique de le faire avancer comme ça. Il vaut mieux chaque fois rechercher le consensus, l'apaisement et le respect de tous.

Mme le Maire : nous allons travailler dans ce sens là. Notre volonté est d'appliquer ce régime indemnitaire, ce qui ne nous empêchera pas d'échanger et d'avancer. Nous avons essayé de le faire depuis deux ans, c'est difficile, compliqué, pour des raisons multiples et variées. Mais, nous avons cette volonté, nous l'avons affirmée tout à l'heure en Comité Technique : les Elus présents, qu'il s'agisse de Mme Hernandez, M. Baë, ont confirmé notre volonté d'aller dans ce sens là. M. Lascret sera en charge de la démarche. Nous avons cette volonté là, il n'en demeure pas moins que nous avons également la volonté de mettre en place le nouveau régime indemnitaire. Nous allons donc le soumettre au vote.

M. Pilet : excusez-moi. Qu'est-ce qui fait qu'il y ait une urgence, une priorité ?

Mme le Maire : cela fait deux ans que nous le travaillons, cela fait deux ans que nous repoussons les choses.

M. Pilet : cela fait deux ans, justement, c'est exactement cet argumentaire là ; cela fait deux ans que vous le travaillez et il y a toujours un point de blocage.

Mme le Maire : mais il y aura toujours des points de blocages.

M. Pilet : pourquoi ?

Mme le Maire : lorsque je vois les revendications portées par les personnels, à savoir : récupérer deux jours cette année, le 29 février parce que c'est une année bissextile et le 1^{er} mai qui tombe un dimanche, excusez-moi, mais il paraît quand même difficile d'arriver à expliquer à la population que nous en sommes à négocier de telles revendications avec les organisations syndicales. Nous avons accepté pour le 1^{er} mai parce que nous sommes bienveillants et parce qu'effectivement nous avons conscience que ce jour là est un jour très particulier, qu'il porte des valeurs qui sont les nôtres. Il y a un moment où il faut que ça s'arrête. Je pense donc que nous en sommes à ce stade là.

M. Pilet : l'enjeu ...

Mme le Maire : non, c'est fini.

M. Pilet : attendez, je veux finir. Les enjeux et les débats que vous pouvez avoir en tant que responsable de la majorité municipale et Maire de la commune avec les organisations syndicales dans les conditions de travail, c'est une chose. Là, nous sommes en Conseil Municipal à décider, à se positionner sur un régime indemnitaire et des critères d'évaluation qui peuvent avoir des répercussions qui ne sont par forcément favorables. Je crois que c'est ça l'enjeu, ce n'est pas tout ce qu'il se passe autour, c'est de se dire "est-ce que c'est bon pour la commune ?"

Mme le Maire : je n'ai pas entendu que ça. J'ai aussi entendu des agents me dire "on n'en peut plus du comportement de certains de nos collègues" ; c'est inacceptable.

M. Pilet : de notre côté, des choses, nous en entendons. C'est à nous de nous mettre à la bonne hauteur, à la bonne distance, à la bonne place et de faire la part des choses : est-ce que c'est bon pour la commune ? Je pense que les débats qu'il y a eu, y compris en interne dans votre majorité, l'illustrent bien, que c'est un sujet sensible.

Mme le Maire : bien sûr que c'est un sujet sensible, parce que la Fonction Publique nous tient à cœur, nous n'avons pas envie qu'elle soit remise en question, qu'elle y perde ses statuts. Je pense qu'il faut tous être conscients que si nous laissons dériver les choses telles qu'elles sont en train de dériver, ce sera un boulevard pour des politiques qui n'iront pas "avec le rabot", mais "avec la hache". Il faut peut-être que nous nous préoccupions tous d'essayer de préserver ce qui peut l'être. Je pense que cette démarche est aussi une façon de sensibiliser les personnels à la situation dans laquelle ils se trouvent. Il faut prendre conscience d'un certain nombre de dysfonctionnements, peut-être n'avons-nous pas la bonne méthode, tant pis, nous tentons le coup. Je vous propose donc de le mettre aux voix ...

M. Pilet : vous ne m'avez pas laissé finir. Je pense, justement, que les enjeux je les ai posés, qui sont aussi politiques. Ce sera aussi un enjeu politique que d'attaquer la Fonction Publique. Donc, il faut, et là je m'adresse à tout le monde, à toutes les personnes qui vont voter, avoir en tête cet enjeu-là, que nous défendions aussi le statut de la Fonction Publique et la notion de service public. Et qu'aujourd'hui, c'est uniquement un débat politique puisque les arguments techniques des différents conseils montrent assez clairement, et si vous y avez travaillé depuis deux ans vous ne pouvez pas l'ignorer, que ces régimes indemnitaires calqués ou appuyés sur des critères d'évaluation ne sont pas une bonne chose pour le service public, les agents et la solidarité à l'intérieur. Cela est démontré, maintenant ce sont vraiment des positionnements politiques. Et ce n'est pas rien de se prononcer sur un choix politique.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP qui comprend l'IFSE et le CIA.

VOIE	Pour :	23
	Contre :	6 (Mme Dubois, Mrs Buisson, Gaubert, Lalanne -par procuration-, Perrot -par procuration- et Pilet)
	Abstention :	3 (Mmes Bobo -par procuration-, Voisin et M. Lorrain)

2 - CRÉATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (CEE) POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS (délibération n° 2016-040)

M. Lascret : dans le cadre des activités du service jeunesse durant les vacances d'avril, du 18 au 29 avril 2016, il est nécessaire de créer un Contrat d'Engagement Educatif pour une durée de cinq jours travaillés et un Contrat d'Engagement Educatif pour une durée de quatre jours travaillés afin d'assurer l'accueil au CAJ.

Ces contrats peuvent être proposés à toute personne qui participe occasionnellement à des fonctions d'animateurs dans un accueil collectif de mineurs, pendant les vacances scolaires notamment. Un tarif de 65 € par jour et par animateur est fixé par la loi.

Ce dossier a été présenté lors du Comité Technique réuni ce jour 24 mars.

M. Pilet : sur la note de synthèse, il était mentionné quatre postes pour une durée de dix jours.

Mme le Maire : oui, c'est bien quatre postes pour une durée de dix jours.

M. Lascret : oui, effectivement, ces postes ont été revus, j'avais gardé l'ancienne fiche. Il s'agit bien de quatre postes pour une durée de dix jours, sachant que c'est un maximum, c'est-à-dire que ce sera en fonction des besoins du service, tous ces postes ne seront pas forcément pourvus.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des quatre postes de CEE pour le service jeunesse.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - NOUVELLE STÈLE DE LA RÉSISTANCE ET DES VICTIMES DE LA DÉPORTATION (délibération n° 2016-041)

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne-communication" : la commission implication citoyenne s'est réunie le 18 mars dernier durant laquelle nous avons eu un débat constructif, avec des échanges, des argumentations. Nous sommes arrivés à un projet collectif qui convient à tout le monde. Nous avons parlé de "consensuel", finalement je n'aime pas trop ce terme car cela sous-entend un minima ; non, pas du tout, tout monde était, m'a-t-il semblé, vraiment engagé et satisfait du résultat.

Nous sommes donc partis sur les travaux des collégiens et lycéens, comme je vous l'avais précédemment dit. Il y a deux parties : les collégiens ont travaillé sur une frise décorative et les lycéens sur le support du monument.

Nous avons un peu aménagé le projet afin qu'il convienne à tout le monde, sans dénaturer le travail des jeunes. Je vais juste vous montrer les images de la frise proposées par les collégiens, et vous expliquerai ensuite ce que nous avons décidé d'en faire.

Le travail accompli est présenté par vidéoprojection.

La frise a été conçue en trois plans, mais qui se succèdent dans la logique :

- un parachute, puisque le parachutage de matériels était l'activité de la résistance sur Fonsorbes, avec un poing qui résiste, qui tire sur le barbelé
- Le dessin du centre n'est pas terminé car 4 personnes doivent être représentées, à savoir : Jean Moulin, à gauche, Yvonne Lagrange, Jean d'Aligny et Calvayrac (ce sont ces 2 dernières personnes qui manquent et qui seront ajoutées) ; derrière ces personnages, la symbolique des croix Lorraines légèrement "fantomatiques"
- des colombes, représentant la paix, avec le blason de Fonsorbes

Il était prévu que cette frise soit réalisée en métal découpé. A l'origine, nous l'avions imaginée sur un mur, mais nous avons conclu que ce serait mieux si c'était une grille transparente, que nous puissions voir la frise des deux côtés, ce qui demandera deux fois plus de travail à l'agent municipal car il faudra qu'il réalise ces deux faces.

Les lycéens avaient envisagé un socle composé de béton et, pour la symbolique, de rails de chemin de fer, surmonté d'un gros bloc avec un triangle inversé, signe qui était apposé sur la tenue vestimentaire des déportés, réalisé en rails de chemin de fer, ce qui me semblait quelque chose de très symbolique, de très fort. Cependant, au lieu d'avoir ce gros bloc, nous avons pensé à mettre deux blocs plus petits :

- l'un supportant la plaque de Jean Moulin
- l'autre supportant celle des déportés Fonsorbais, surmontée dudit triangle

Il nous reste à déterminer les dimensions exactes et l'emplacement précis. Nous nous reverrons donc le 31 mars prochain pour étudier cela, pour finaliser, afin de pouvoir ensuite transmettre les directives aux agents des services techniques.

Avez-vous des questions ?

M. Pilet : avant de donner les directives, il faut le faire valider en Conseil Municipal non ?

Mme Voisin : je pensais demander aujourd'hui au Conseil Municipal de valider le projet tel que la commission l'a présenté et d'accorder sa confiance à la commission quant aux dimensions et à l'emplacement, de manière à pouvoir démarrer les travaux, car les agents sont impatients de commencer. Bien entendu, si les délais initialement prévus n'étaient pas tenus (étant donné que les choses ont été repoussées), nous ferons en sorte que le final de cette stèle soit tout de même présenté aux Fonsorbais (plan, maquette ou autres) le 24 avril prochain. La réunion publique est maintenue pour le 15 avril 2016, elle sera menée par la commission, en présence d'au moins un professeur qui demandera aux collégiens ou lycéens concernés de l'accompagner afin de présenter leur travail.

Nous prenons notre temps, je pensais qu'il n'était peut-être pas utile d'attendre le 13 avril puisque je vous ai aujourd'hui présenté le projet acté par la commission.

Encore une fois, je remercie les membres de la commission car c'était un travail très intéressant.

Mme le Maire : je remercie Mme Voisin car elle a mis beaucoup d'énergie à porter ce projet, à accompagner, interpellé les collégiens, lycéens et toute personne concernée. C'est un travail très intéressant, mené pas des jeunes ; ce qui donne à ce projet d'autant plus de valeur, lorsqu'il est question de devoir de mémoire.

Avez-vous des remarques à formuler sur ce projet ?

M. Buisson : oui. Déjà, féliciter effectivement le travail de la commission. Nous ne sommes pas en excès, dans la société qui court, de démonstration et d'envie de travailler sur ... Alors, moi, j'ai plutôt tendance à parler de "travail de mémoire", et pas de "devoir de mémoire" ; c'est le devoir d'histoire et le travail de mémoire. En l'occurrence, je trouve que le travail est très bien fait, pour la simple et bonne raison que nous y retrouvons effectivement des symboliques fortes, une symbolique qui fait appel aux Déportés, qui est une période et une tranche de personnes d'une société qui a souffert dans le temps, de la France libre. Il aurait été effectivement réducteur de ne s'en tenir qu'à la simple croix de Lorraine. Reprendre le symbole de la paix comme une direction d'avenir me semblait une symbolique très forte. Il faut savoir aussi (je me suis renseigné auprès du musée de la Résistance et de la Déportation) que le symbole universel des déportés est le chemin de fer.

Mme le Maire : d'où l'intérêt que le triangle inversé soit réalisé en rails de chemin de fer. Je vais donc mettre au vote la proposition émise par la commission implication citoyenne.

M. Pilet : il n'était pas question de le voter aujourd'hui.

Mme le Maire : si.

M. Pilet : non. Dans les mails échangés, nous avons dit que nous informions.

Mme Voisin : ce que je disais, c'était de demander au Conseil Municipal s'il était d'accord d'accorder sa confiance aux membres de la commission pour finaliser le projet déjà arrêté, de manière à ce que les travaux puissent débiter sans attendre le 13 avril prochain. Non pas pour finir le 24 avril, puisque nous leur avons

donné un travail plus compliqué à réaliser. Vraisemblablement, la frise ne sera pas prête, ce qui n'est pas un problème. J'ai du mal à comprendre pourquoi attendre pour juste une question de dimensions.

M. Pilet : il me semble que nous étions dans une dynamique collective, et je crois que tous les mails échangés disaient que nous informions. Personne n'a acté sur le fait de voter.

Mme le Maire : il me semble que c'était ce qui avait été précédemment dit ...

M. Pilet : je parlais des mails échangés dans le cadre du travail des membres de la commission. Là, je me sentrais un peu floué.

Mme Voisin : j'entends bien. Ce que je veux dire, c'est que le projet a été acté, j'ai bien relu ce qui avait été dit à l'ensemble des membres avant de finir la réunion, tout le monde est d'accord sur l'ensemble des plans de la réalisation. Il manque juste les dimensions et l'emplacement.

Je pensais donc demander au Conseil Municipal s'il était d'accord de se décider aujourd'hui, plutôt que d'attendre le 13 avril, si en l'état actuel il pouvait valider ce projet, de manière à ce qu'après le 31 mars, les agents municipaux puissent commencer les travaux ; car ces derniers ont été déchargés d'autres missions afin de se consacrer à ce projet. Pourquoi attendre le 13 avril alors que le projet est arrêté ?

M. Pilet : il y a eu un échange de mails, très courtois, au travers desquels il était demandé si le projet était présenté, s'il était voté. J'ai alors compris de ces échanges que le projet était présenté, mais pas voté. Je suis donc surpris.

Mme le Maire : en l'occurrence, nous le présentons et nous le votons.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce projet de nouvelle stèle de la résistance et des victimes de la déportation.

VOII	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	1 (M. Pilet)

Mme le Maire : ce projet est donc adopté par le Conseil Municipal. Les derniers détails, notamment sur l'emplacement, seront gérés plus tard. Mme Hernandez demande quand les agents municipaux débiteront le travail ?

Mme Voisin : dès qu'ils auront les dimensions exactes, soit après la prochaine réunion prévue le 31 mars prochain.

4 - COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU 11 MARS 2016

Mme le Maire : vous savez que le 11 mars dernier a été voté à l'unanimité la proposition émise sur la fusion de trois collectivités : la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo, la Communauté de Communes Axe Sud (qui regroupe les communes de Frouzins, Seysses, Roques sur Garonne et Lamasquère) et la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Saves et de l'Aussonnelle (CCRCSA - qui regroupe les communes de Empeaux, Bragayrac, Bonrepos sur Aussonnelle, Saint-Thomas, Saiguède et Sabonnères). Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente de l'arrêté préfectoral. Dès que nous aurons ce document, les communes concernées auront soixante-quinze jours pour se prononcer sur les propositions émises. La validation ne sera effective que si 50 % des communes représentant 50 % de la population votent pour cette fusion.

A ce jour, au sein du Muretain Agglo, quatre Elus, le Président et trois Vices-Présidents (Mrs Mandement, Coll, Suaud et Gorce), constituent le groupe de pilotage ; ils travaillent directement avec les Présidents de la communauté Axe Sud et la CCRCSA. Les techniciens y participeront également et les Vices-Présidents ont commencé à rencontrer leurs homologues des collectivités précitées.

L'objectif est d'arriver, pour la fin du mois d'avril, à une conférence regroupant les vingt-six Maires concernés pour apporter les éléments financiers nécessaires et suffisants, afin de poursuivre le travail colossal qui se présente à nous du fait que nous n'avons pas les mêmes compétences.

Si cette fusion est validée au 1^{er} janvier 2017, les communes auront ensuite deux ans pour travailler sur les compétences optionnelles et facultatives de chacune afin de trouver la meilleure harmonisation pour que la nouvelle Communauté d'Agglomération, qui sera forte de 120 000 habitants, puisse avancer.

Un protocole a d'ores et déjà été signé par quatre partenaires, les trois communautés concernées et le Conseil Départemental, ce dernier ayant pris des engagements forts pour soutenir cette nouvelle Communauté d'Agglomération. Je pourrais éventuellement transmettre ce protocole aux Présidents de groupes, dont je vous lis quelques extraits : "le nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) agira pour porter une politique territoriale forte en matière de développement économique, de transports et de déplacements, de développement durable et de services à ses administrés. Pour cela, il convient, dans le présent protocole, de maîtriser

leur développement par un schéma de développement cohérent et adapté aux réalités de leur territoire par la possibilité d'acquisitions stratégiques par l'accès au très haut débit pour tous ... Il convient également de maintenir un niveau de service élevé à nos administrés, de maintenir la solidarité par un pacte financier et fiscal, de bénéficier du soutien du Conseil Départemental pour accompagner la fusion, de construire un projet commun pour un territoire d'avenir partagé, de construire une gouvernance efficace, partagée et attentive à chacun."

Sachant que le Conseil Communautaire passera à cinquante-neuf membres, le principe d'un Vice-Président pour 10 000 habitants sera retenu. Le bureau sera composé du Président et de douze Vices-Présidents. La conférence des Maires qui fonctionne actuellement au Muretain Agglo continuera à fonctionner, ce qui a été proposé et retenu aux deux autres EPCI, au moins une fois par trimestre. Des commissions seront ensuite constituées, au même titre qu'elles existent à ce jour, avec les Vices-Présidents en charge de leur fonctionnement, en fonction des compétences qui leur seront attribuées.

Voilà sur ce quoi les trois Présidents et le Président du Conseil Départemental se sont mis d'accord. Bien entendu, le plus important reste à faire, le but étant de créer un EPCI fort ayant pour objectif majeur le développement économique du secteur qui permettra le fonctionnement des compétences du Muretain Agglo (créer de l'emploi, créer de la richesse).

Je vous propose de vous informer des avancées de ce dossier lors de chaque séance du Conseil Municipal, de ce qui a été traité au sein du Comité de Pilotage, des travaux accomplis et communiqués par les services et les Vices-Présidents.

M. Buisson, es qualité de Conseiller Départemental : il faut savoir que ce projet est une conséquence directe liée à la loi NOTRe qui a effectivement imposé des délais très compliqués. Le Conseil Départemental a dû rassurer toutes les collectivités quant à son premier devoir, à savoir la justice territoriale. Effectivement, cette nouvelle intercommunalité ne part pas sur un pied d'égalité pour toutes les communes impliquées : Axe Sud amènera certaines richesses, un certain savoir (qui était intéressant au départ, je me souviens de certaines réflexions à propos du fait que Fonsorbes aurait très bien pu à l'époque avoir une logique avec Axe Sud, donc là j'en suis ravi), pour la CCRCSA ce sera plus compliqué, mais elle a l'air très motivée quant au schéma proposé par le Muretain Agglo sur l'aspect moderne (pas au-delà du développement économique) et de la solidarité territoriale au travers de la création d'emplois, de l'emploi de proximité qui me semble être la question cruciale, du schéma des transports (car il faudra rapprocher chacun de son bassin d'emplois). Ce sera aussi un défi environnemental sur lequel le Conseil Départemental accompagnera, motivera et veillera à ce que cela se déroule au mieux. Il ne faudrait pas que demain cela devienne tout simplement un problème de seul enjeu politique et de volonté de hiérarchie parce que cela gâcherait l'esprit que nous avons voulu insuffler en demandant ce regroupement. Ce qui me semble peut-être être une piste parce que chaque jour nous dessinons l'avenir. Ce qu'il serait intéressant de penser, c'est quid de nos voisins de Fontenilles : quelle logique aujourd'hui à avoir une intercommunalité pour eux dans le Gers quand on voit les services et la proximité, notamment portés par le Conseil Départemental, l'impôt de chacun pour la déviation ? Et quid aussi sur ce territoire, sachant que le 19 août dernier la CCST (Communauté des Communes de la Save au Touch), autour de Plaisance, a émis le souhait de rejoindre la métropole ; tous, notamment la Salvetat Saint-Gilles, ne sont pas nécessairement motivés pour entrer dans ce système-là. Le Conseil Départemental, qui est un rempart contre les effets possibles néfastes d'une métropole qui absorberait un peu tout le monde, au bénéfice d'une justice permanente territoriale, ne verrait pas d'un mauvais œil de rapprocher, de réunir petit à petit tout le monde et d'avancer à l'avenir vers ce type de schéma, de façon à dire que nous ne prenons personne de court, qu'il est bien de discuter très en amont. Il n'est pas aujourd'hui utopique de penser que nous pourrions avancer.

Dernier point : sur ce positionnement-là, Fonsorbes a tout à y gagner de par son emplacement stratégique sur l'axe de la RD 632 et au regard de la future déviation, qui sera en discussions, de l'axe 5 Fontenilles/Saint-Lys. A nous d'être intelligents et de créer des ponts pour l'avenir.

M. Gaubert : nous sommes dans la redéfinition d'une nouvelle intercommunalité, et non dans le regroupement de communes vers une intercommunalité, ce qui est peut-être moins compliqué, dans la mesure où les communes ont su s'organiser autour d'une intercommunalité, même si les compétences ou les niveaux de services ne sont pas les mêmes. Je pense que l'esprit de solidarité et de mise en commun est déjà acquis. La situation sera moins compliquée pour la commune que celle dans laquelle elle se trouvait deux ans auparavant en tant que commune isolée voulant entrer dans une intercommunalité.

Mme le Maire : cela ne fait pas de doute, le niveau de discussions est différent, sachant que des concessions devront être faites par les uns et les autres, de façon à arriver à la meilleure des harmonisations possible ; ce ne sera pas simple, mais nous avons du temps devant nous, nous avons notre bonne volonté et notre envie d'aboutir.

M. Pilet : le temps, si j'ai bien compris, c'est au 1^{er} janvier 2017.

Mme le Maire : oui. Mais à cette date, sera créé le nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération. Mais pour tout ce qui concerne les compétences optionnelles et facultatives, nous avons du temps pour les travailler. Au 1^{er} janvier 2017, les collectivités ne se retrouveront pas toutes avec le même mode de fonctionnement. Elles pourront conserver les compétences facultatives qu'elles possèdent aujourd'hui, et auront deux ans, voire trois ...

M. Buisson : selon les dernières informations, nous sommes à 90 % certains d'avoir une troisième année.

Mme le Maire : je n'avais pas de certitude, merci M. Buisson. Les collectivités auront donc trois ans pour arriver à obtenir les mêmes compétences, avec le même mode de fonctionnement.

M. Pilet : il me semble que pour la CCST, ce n'était qu'une ou deux communes qui souhaitaient se rapprocher de la métropole toulousaine.

M. Buisson : cela a été voté en Conseil Communautaire où toutes les communes n'étaient pas représentées.

M. Pilet : je ne vais pas me prononcer sur le fond car je n'ai pas les éléments, et je n'en ai pas discuté avec le groupe dont je suis le porte-parole et l'Elu. Je voulais juste mettre en information un rapport du Conseil de l'Europe qui critiquait la réforme territoriale telle qu'elle était appliquée en France de par son absence de démocratie, où l'Association des Maires de France soutenait la position du Conseil de l'Europe. Ce que j'avais également dit le 10 mars dernier : cette manière de faire par rapport à la démocratie, à la confiance que peuvent avoir nos concitoyens sur les instances politiques, m'interroge et pose de nombreuses questions de le faire de manière ...

Mme le Maire : M. Pilet, si nous sommes réunis autour de cette table, c'est que nous avons été élus. Donc, les Fonsorbais qui ont voté pour nous tous ont déposé entre nos mains la possibilité de faire des choix pour la commune. A partir de là, nous, en tant que Fonsorbais, serons interrogés, probablement courant juin, pour savoir si nous sommes d'accord ou pas avec cette fusion, nous voterons tous en notre âme et conscience. Et j'ose espérer que les Fonsorbais ne mettront pas en doute le fait que nous votons dans l'intérêt de la commune. Je ne vois donc pas où est le manque de démocratie.

M. Pilet : le manque de démocratie, c'est que cela a été lancé, parlé et proposé en prenant visiblement beaucoup de personnes de court. J'ai sous la main un papier qui a été distribué sur la commune de Lamasquère, par Mme le Maire, Brigitte Moran, qui s'en étonne et dit : "*sous la pression des instances politiques et départementales et contraints par un calendrier*", je crois qu'elle n'est pas la seule ...

Mme le Maire : oui, contraints par un calendrier que nous impose la loi NOTRe.

M. Pilet : sous la pression, je pense qu'il y a beaucoup d'Elus ... le 10 mars dernier, lorsque nous en avons parlé, une pétition était déjà lancée pour s'opposer. Je pointe que, sur la notion de démocratie, lorsqu'on veut prôner l'implication citoyenne, je ne sais pas si c'est la bonne méthode. Après, je vais avoir des réflexions un peu plus de fond : effectivement, de toutes les personnes qui se sont présentées en 2014, aucune ne l'avait dans son programme. Effectivement, le fait d'être Elu, cela donne le mandat pour, ce n'est pas non plus pour rien, je vous communiquerai les critiques du Conseil de l'Europe, je les trouve assez pertinentes, en s'appuyant sur des référendums, en critiquant des choses ... moi je m'appuie juste sur ce que dit le Conseil de l'Europe, donc on peut être contre ... Deux exemples qui sont survenus dernièrement, à savoir : sur le haut débit, qui concerne l'ensemble des communes du Muretain de l'Agglo : nous voyons comment un seul Elu a pu empêcher que cela se fasse au niveau de l'agglomération, et qu'il a fallu batailler. Ensuite, sur les fonds de concours : je ne me positionne pas sur le fond, j'alerte sur le principe démocratique, sur le fait qu'il faut peut-être en profiter pour entrer sur des politiques qui soient vraiment des politiques de territoire, et que nous ne soyons pas dans des batailles comme nous pouvons le voir, où une commune sera privilégiée au détriment de l'autre, ce que nous avons déjà dit à plusieurs reprises au sein du Conseil Municipal ; essayons d'avoir des politiques qui s'harmonisent sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération, quelle qu'elle soit, et quel que soit ses revenus, sa taille, de manière à ce que nous soyons dans une politique qui satisfasse l'ensemble des concitoyens ; qu'il n'y ait pas des territoires mis à l'écart sur l'ensemble de l'agglomération parce qu'ils sont trop petits.

Mme le Maire : demandez aux petites communes qui appartiennent au Muretain Agglo si elles se sentent oubliées et mal servies ; le seul souci est les transports. Sur la qualité de service rendu, et je peux parler de ce que je connais, à savoir l'enfance, la petite enfance, la restauration, elles bénéficient de la même qualité de service que Muret ou Fonsorbes.

Je voudrais juste ajouter un élément que je n'ai pas donné : la création de ce nouvel EPCI représentera 980 000 € de dotations supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable. Nous avons la certitude de ce chiffre-là, au moins pour les deux premières années ; il ne pourra qu'être majoré la troisième. Il est important que nous le sachions tous, compte-tenu de la baisse des dotations que nous subissons depuis plusieurs années.

M. Buisson : pour répondre à M. Pilet. Pour les Elus territoriaux, la loi NOTRe était passée pour une loi injuste parce qu'elle compromettrait justement cet esprit de dialogue citoyen, qui était d'ailleurs le nôtre au Conseil Départemental, qui est dans notre démarche. C'est la raison pour laquelle, déjà, dès le 28 août

dernier, nous étions aux côtés des communes rurales à manifester et à les soutenir, parce qu'au travers de cette loi nous voyions bien ce qui allait se passer, à savoir une précipitation des décisions avec des conséquences sur les territoires. Mais, aujourd'hui, il faut reconnaître que tous les Elus sont intervenus pour essayer de parer à l'urgence d'une loi, toujours pareil, qui est de plus en plus décidée de façon technocratique à Paris, et qui ne tient pas compte des spécificités territoriales, ce que nous entendons. Il faudra non seulement considérer les Elus actuellement en place, mais aussi, demain, l'obligation, qui est tout de même l'une des conditions imposées par le Conseil Départemental, de travailler sur l'implication à la construction de ces territoires, qui nous amènera aussi demain à penser plutôt "pays" (c'est vraiment ce qui est en train de se jouer) qu'autre chose. Mais par contre, il ne faudrait pas que le revers de la médaille soit effectivement de désarmer les petites communes pour moins de services publics sur les zones rurales. C'est la raison pour laquelle nous resterons tous vigilants, et cela est une volonté politique pure et dure.

M. Pilet : nous le voyons, nous l'avons assez débattu ici, avec les fonds de concours, je pense notamment aux routes, etc. Ce sont toujours les communes les plus privilégiées, les plus riches, qui en bénéficient. En l'occurrence, il faudrait éventuellement se servir de ces projets pour essayer de sortir de cette situation, et qu'il y ait une égalité sur l'ensemble des territoires concernés. Pour bien accentuer sur le caractère de la démocratie, deux communes sont concernées, je pense notamment à Seysses qui organise une réunion publique ce soir pour informer la population. Il y a quand même des choses qui sont possibles à destination des gens, c'est une question de volonté. Une autre Elue a envoyé un courrier à l'ensemble de ses administrés.

Mme le Maire : nous organisons, le 13 mai prochain, notre forum citoyen. Ce dossier fera partie des informations qui seront communiquées à la population.

Nous en reparlerons de façon systématique à chaque Conseil Municipal, n'ayez pas de doute là-dessus.

M. Pilet : ce coup-ci, sur le fond aussi, car nous avons très peu d'éléments sur le fond.

Mme le Maire : je ne vois pas où est le fond, si ce n'est l'idée de créer une intercommunalité plus forte. Nous n'allons pas changer la loi.

M. Pilet : lorsque je parle du fond, que nous nous comprenions bien, il s'agit des compétences qui seront en jeu, notamment celle relative à la thématique des transports. Il faut se saisir de cette opportunité pour que nous ayons la possibilité d'un levier supplémentaire pour régler et avancer sur cette question de transports, qui sont actuellement largement insuffisants sur l'ensemble du territoire.

Mme le Maire : certes ; mais sur laquelle nous avons tout de même bien avancé. Ce n'est pas parfait, mais nous avons avancé.

5 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22

Mme le Maire : la seule décision est la suppression de la régie des photocopies car elle n'était plus utilisée, et, de ce fait, un arrêté a également été pris pour la cessation des fonctions de régisseur.

6 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Mme le Maire : les questions orales posées par le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

1. La loi impose à toutes les communes à se mettre en conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite, un état des lieux des travaux nécessaires existe-t-il (bâtiments et voiries) ? Est-ce que l'ensemble de toutes les nouvelles constructions et aménagements tiennent compte des préconisations de la loi ?

M. Marin, Premier Adjoint délégué au secteur "patrimoine communal-services techniques-relations avec la CAM" : en 2012, la commune a approuvé un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Ce diagnostic recense tout ce qui peut être qualifié de "points noirs" de l'accessibilité. Il a été établi, pour chacun d'entre eux, une fiche d'action qui propose une ou plusieurs solutions. Ce diagnostic a été actualisé en avril 2015 avec une estimation financière, dont le coût total s'élève à 646 415 € HT. La fiche est à la disposition de ceux qui souhaitent la consulter.

Nous préparons un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) qui sera soumis à l'approbation de la Préfecture.

Quant à la voirie, il s'agit désormais d'une compétence du Muretain Agglo ; les améliorations sont en cours, le schéma de stationnement des personnes à mobilité réduite a été établi l'année dernière et sera réalisé par tranches, compte-tenu de son coût. Le financement, pour la tranche de cette année, est d'ores et déjà prévu au Muretain Agglo.

Concernant les nouvelles constructions : elles respectent la réglementation, et sont soumises à la commission d'accessibilité de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Préfecture.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, à Fonsorbes, tous les logements à la vente ou à la location doivent faire l'objet d'une reconnaissance aux normes d'accessibilité ; le service urbanisme y veille.

Quant aux ERP (Etablissements Recevant du Public), les demandes font l'objet d'un dossier vu en commission d'accessibilité en Préfecture.

M. Pilet : est-il possible d'avoir la fiche de diagnostic, car je n'ai pas tout retenu.

Mme le Maire : oui, pas de problème.

Départ de Mme GOSSELIN Corinne à 19 h 32

Nombre de membres	Présents : 23	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

2. On se félicite de la réussite des différentes animations sur la commune, des nombreuses locations de salles, mais l'attention est-elle suffisamment portée autour des consignes de sécurité et d'évacuation des locaux (sans entrave des issues de secours) ?

M. Marin : l'article 12 des contrats de location de salles stipule les règles à respecter, et notamment la police des issues. Ce matin, nous avons eu une commission de sécurité avec la Préfecture à la médiathèque ; nous nous sommes rendu compte qu'une association ne respectait pas justement la liberté des issues. Un courrier lui a donc été adressé pour qu'elle rétablisse un bon ordre. Cela nous a fait penser qu'il était normal que nous veillions maintenant à ce que toutes ces consignes soient respectées par les associations. Nous allons donc organiser une visite de tous les locaux, loués ou prêtés aux associations, afin de nous assurer du respect des consignes et des normes.

Mme le Maire : l'objectif est d'aller au-delà, à savoir qu'une convention soit signée avec l'ensemble des associations utilisatrices de locaux, de manière à ce qu'il soit bien stipulé qu'elles aient reçu les informations relatives à la sécurité et aux contraintes qu'elles doivent respecter. Le travail est en cours ; c'est déjà le cas sur les gymnases de Cantelauze et du lycée, le SIVOM l'avait mis en place. Nous sommes donc en train de faire la même chose. Aussi, à la rentrée scolaire de septembre, nous ferons signer ce document à l'ensemble des associations de façon à bien les mettre face à leurs responsabilités ; peut-être qu'effectivement certaines l'oublient, il n'y a pas de mauvaise volonté de leur part, mais ce n'est pas leur préoccupation majeure.

De plus, sur le document signé par les locataires pour la location des salles, un article leur rappelle les conditions de sécurité à respecter.

M. Pilet : il n'est pas question d'incriminer qui que ce soit, mais les salles sont très souvent utilisées, de nombreuses manifestations regroupent beaucoup de monde, tant mieux, nous nous en félicitons, mais du coup il faut être attentifs parce que ce n'est pas lorsqu'un accident survient qu'il faut dire "ah, si on avait su". Il faut bien veiller notamment aux issues de secours, qu'il n'y est rien qui obstrue (sièges, ...) lorsqu'il y a une manifestation ; j'ai pu observer qu'une voiture était garée, pour les bienfaits de la manifestation, contre la sortie de secours. Il faut penser à toutes ces choses-là.

Mme le Maire : vis-à-vis de telles situations, si l'un d'entre nous le constate, il ne faut pas hésiter à interpeller les organisateurs.

M. Pilet : il y a des situations ponctuelles, mais il appartient aussi au Conseil Municipal d'attirer l'attention, et d'être vigilant, pour l'intérêt et le bien de tous.

Mme le Maire : absolument. C'est ce que nous essayons de faire, et que nous allons mettre en place de façon systématique.

7 - INFORMATIONS DIVERSES

Disco Soupe

Mme le Maire : nous avons fait, non pas la une, mais un article sur Fonsorbes est paru sur la Gazette des Communes (nous allons vous le transmettre), dans la rubrique "innovations et territoires - déchets", à propos de la "Disco Soupe" organisée par la commission Agenda 21. Il est bien que Fonsorbes ait été mis en avant, que l'on en parle.

Il est dommage que Mmes De Coux et Vitet soient absentes, c'était l'occasion de les féliciter pour leur initiative qui a connu un grand succès auprès de la population, ainsi que Mme Calvo qui a également participé, qui n'apparaît pas sur la photo.

Demande d'adhésion au futur syndicat mixte ouvert – mise en œuvre du SDAN

Mme le Maire : vous vous souvenez que les quinze communes des seize adhérentes au Muretain Agglo (donc, excepté celle de Muret), avaient adressé un courrier à M. Méric, Président du Conseil Départemental, lui demandant d'adhérer individuellement au SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique), et quelle attitude adopter face au fait que le Muretain Agglo n'y adhérerait pas. Nous avons donc obtenu une réponse, qui m'avait été déjà communiquée oralement lorsque j'avais interpellé Mme Vieu Annie, Vice-Présidente chargée du SDAN, que nous croisons régulièrement lors des Conseils Communautaires puisqu'elle est Elue de Roquette. Elle m'avait alors répondu que le courrier était à la signature du Président, courrier réceptionné le lendemain. Une rencontre est prévue entre Mme Vieu Annie et les quinze communes co-signataires. Nous avons suffisamment attendu, nous voulons marquer notre volonté d'adhérer au SDAN car c'est important pour notre commune, ses habitants et son développement à venir. Sa réponse a été positive, nous attendons donc qu'elle nous fixe un rendez-vous pour en discuter. Je pense que sur les prochains Conseils Municipaux, l'adhésion de la commune au SDAN sera probablement à l'ordre du jour.

Mme le Maire donne lecture de la réponse datée du 18 mars et reçue le 23 mars dernier :

"Mme le Maire, Par la présente, j'accuse réception de votre demande d'adhésion au futur syndicat mixte ouvert qui aura la charge de la mise en œuvre du SDAN de la Haute-Garonne. Je vous informe que les services du Conseil Départemental en charge de ce dossier étudient à l'heure actuelle les différentes solutions envisageables pour que les quinze communes de la Communauté d'Agglomération du Muretain puissent adhérer au plus vite à ce syndicat. Je confie le soin à Mme Annie Vieu, Vice-Présidente, de vous rencontrer dans les meilleurs délais. Je vous prie d'agréer, Mme le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations".

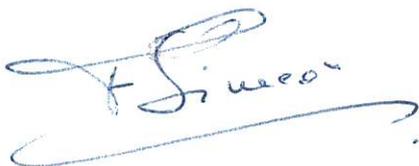
Dès que nous aurons des informations complémentaires, nous vous en tiendrons informés. J'ose espérer, peut-être pas sur le Conseil Municipal du 13 avril prochain, mais pour celui du mois de mai, de façon à ce que nous montrions le plus rapidement possible la volonté qui est la nôtre.

Rencontre des acteurs économiques fonsorbais

Mme le Maire : évènement important pour la commune : le 11 avril prochain aura lieu la rencontre avec les entrepreneurs, organisée conjointement par la commune et le Club des Entreprises du Muretain. C'est le premier évènement de la sorte sur Fonsorbes ; seront présents, entre autres, le Président de la Chambre de Commerce, des politiques, ce qui acte encore notre volonté du développement économique de Fonsorbes. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
BUISSON Jérôme



[Faint, illegible handwritten text]